

Recensement de la population 2025

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet

🔍 le-recensement-et-moi.fr



Le recensement démarre le 16 janvier.

 **VILLE DE
lodève**
PORTE DE LA MÉDITERRANÉE

Recensement de la population 2025

www.le-recensement-et-moi.fr

**DÉBUT 2025, LODÈVE RÉALISERA LE RECENSEMENT DE SA POPULATION
POUR MIEUX CONNAÎTRE SON ÉVOLUTION,
SES BESOINS ET AINSI DÉVELOPPER DE PETITS
ET GRANDS PROJETS POUR Y RÉPONDRE.**

**L'ENSEMBLE DES LOGEMENTS ET DES HABITANTS SERONT RECENSÉS
ENTRE LE 16 JANVIER ET LE 15 FÉVRIER 2025.**



Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

... mon logement ?

Année de construction, surface, etc.
connaître votre **type d'habitation**,
c'est pouvoir anticiper les besoins
de construction dans votre ville.

... mon travail ?

Lieu de travail, secteur d'activité,
situation professionnelle, etc.
connaître votre **situation professionnelle**
permet de comprendre l'activité économique
des communes, accompagner leur
développement, et mesurer les mobilités
entre le domicile et le travail.

... mon foyer ?

Les caractéristiques de votre foyer
pour permettre d'évaluer l'évolution
de la population et ses besoins futurs :
crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

... mes habitudes de vie ?

Modes de transport, scolarisation de vos enfants, etc.
connaître vos **habitudes de vie** permet d'ajuster
l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.

... mes données personnelles ?

Nom, prénom, etc.
Votre **nom**, votre **prénom** et votre **adresse** sont
nécessaires afin de vérifier qu'il n'y a ni oubli
ni doublon dans les données du recensement.
Les noms et prénoms seront supprimés de nos
fichiers au plus tard le 31 décembre 2026.

En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'État
de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !



 le-recensement-et-moi.fr

Les traitements de ces données personnelles
mis en œuvre par l'Insee à des fins statistiques sont conformes
au Règlement général sur la protection des données (RGPD)
et à la loi Informatique et Libertés (CNIL).

Comment ça se passe



Une lettre au nom du maire sera déposée dans
votre boîte aux lettres tout début janvier pour
vous informer de l'opération. Puis, un agent
recenseur, recruté par la Commune (voir le
liste page suivante), vous fournira une notice
internet avec vos codes d'accès, soit dans votre
boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez
simplement les instructions qui y sont indiquées
pour vous recenser en ligne.

**CE DOCUMENT EST INDISPENSABLE,
GARDEZ-LE PRÉCIEUSEMENT !**

SE RECENSER EN LIGNE

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

PAS À L'AISE AVEC INTERNET ?

DEUX POSTES INFORMATIQUES EN LIBRE-SERVICE SONT À VOTRE DISPOSITION :

■ Médiathèque Confluence, rue Joseph Galtier :

/ Mardi : 13h - 19h

/ Mercredi : 10h - 18h

/ Jeudi : 13h - 19h

/ Vendredi : 10h - 18h

/ Samedi : 10h - 18h

■ Lieu d'Accès Multimédia, 1 place Francis Morand :

/ Lundi, mardi, mercredi : 9h - 12h / 14h - 17h

/ Jeudi : 14h - 17h

/ Vendredi : 9h - 12h

BESOIN D'AIDE ? VOUS N'ARRIVEZ PAS À CROISER VOTRE AGENT RECENSEUR ? UN DOUTE SUR SON IDENTITÉ ?

Les élus référents (Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Edith POMARÈDE) tiendront un stand au marché du samedi (18 et 25 janvier, 1^{er} et 8 février) pour répondre à vos questions.

De plus, une permanence spéciale à l'Hôtel de Ville sera tenue par un agent communal titulaire dans le but de remplir le questionnaire avec vous **les samedis 18 et 25 janvier, 1^{er} et 8 février 2025, 9h - 12h.**

VOUS N'AVEZ REÇU AUCUN DOCUMENT D'ICI LE 19 JANVIER 2025 ? CONTACTEZ LA COMMUNE : recensement2025@lodeve.com ou 04 11 95 04 01.

ATTENTION CES 15 AGENTS SONT LES SEULES PERSONNES HABILITÉES À VOUS CONTACTER-RENCOUNTER DANS LE CADRE DU RECENSEMENT 2025 :

Thomas BENAMEUR / Pascal CRETON / Ryhad DAIFALLAH / Emmanuel DEMUR / Monique DEMUR / Alice DUCROT / Gaëlle FOURMENTRAUX / Julien MAGAND / Lise MARIN / Andrea NIDO / Enzo PARPANDET / Geneviève PIERRON / Amandine RUDEL / Isabelle SETTEMBRINI / Irini VASALAKI.

POURQUOI ÊTES-VOUS RECENSÉS ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

LES RÉSULTATS DU RECENSEMENT DE LA POPULATION SONT ESSENTIELS POUR LA VIE DE NOTRE VILLE. ILS PERMETTENT DE :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement (Dotation Globale de Fonctionnement etc.).
2. Définir le nombre de pharmacies, de crèches, de taxis, de licences de débit de boissons, le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, etc.
3. Identifier les besoins, notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT LE RECENSEMENT DANS NOTRE COMMUNE, VEUILLEZ CONTACTER : recensement2025@lodeve.com ou 04 11 95 04 01

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE le-recensement-et-moi.fr